AU BON VIEUX TEMPS

FANTAISIES DE MAGISTRATS

dans la gouvernance de Douai

Vers le milieu du mois de mai de l'an de grâce 1599 les échevins de Douai, ville de Flandre dans le baillage d'Orchies, où la gouvernance de Douai instruisait un procès dont les de sorcellerie imputés à la nommée Jeanne Godard, jugeant expédient de mettre à sorts franche sur le lieu ce pour qu'il soit définitivement vérité vue des crimes par elle perpétrés, et le malheureux, trompé par le pouvoir échéant aux tourments de la question, dénonça trois femmes de village de Flines, dans le même baillage comme ayant elles aussi, pratiqué les sortilèges et étroit du relations avec divers diables.

Sans le moindre doute, les échevins de Douai, ayant reçu de ce fait à leurs collègues de Flines et, presque sur l'heure, commencèrent une « enquête » sur le bruit qui courait sur les trois sorcières ainsi dénoncées par nommées Rose Pampin, veuve Cambier, Jeanne Grangier, épouse Brouin, et Pierre Regnant, épouse le Bailleur.

L'enquête confirma que ces trois femmes avaient été vues ensemble à « Pâques » de l'an 1 » les échevins de Flines étaient alors produits et ils coulèrent parler les faits « à la sonnette » du d'avoir d'abord d'abaissé à Douai, en chambre du conseil de la gouvernance, sous la présidence de M. Michel Fouchier, chevalier, conseiller de la ville, et lieutenant de la gouvernance.

Ces sorcières, qui reçoivent donc Jeanne Godard, pour prix de leurs « charmes et sorts » [illegible]

[illegible]

[illegible] Rose Pampin est « [illegible] » [illegible] Rose Pampin est « [illegible] » [illegible] Rose Pampin est « [illegible] » [illegible]

[illegible]

[